

## Communiqué de presse

### Lancement du Programme d'aide financière *Visons l'Éducation à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage* de RECYC-QUÉBEC

Québec, le jeudi 12 février 2009 – La présidente-directrice générale de la société d'État RECYC-QUÉBEC, Mme Ginette Bureau, est heureuse d'annoncer le lancement de l'édition 2009-2010 du Programme d'aide financière *Visons l'Éducation à la Réduction, au Réemploi et au Recyclage* (VERRR) qui propose cette année quatre phases d'appels de projets.

*« Le Programme VERRR est un levier financier de plus en plus populaire auprès des organismes qui souhaitent réaliser des projets d'information, de sensibilisation ou d'éducation visant la réduction, la récupération et la mise en valeur des matières résiduelles selon la réalité propre à leur milieu. La mise en place de quatre périodes d'appels de projets couvrant les 12 mois de l'année, permettra de favoriser au sein de la population québécoise l'adoption de saines habitudes de consommation et de gestion responsable des matières résiduelles. »*

Dotée d'une enveloppe budgétaire de 200 000 \$, la 7<sup>ième</sup> édition de VERRR s'adresse spécifiquement aux organismes à but non lucratif, aux institutions scolaires ainsi qu'aux groupes environnementaux et communautaires.

Voici les quatre périodes d'application du volet « régional » de VERRR :

- Phase 1 : entre le 9 février et le 3 avril 2009 (budget alloué : 45 000 \$)
- Phase 2 : entre le 6 avril et le 5 juin 2009 (budget alloué : 45 000 \$)
- Phase 3 : entre le 8 juin et le 2 octobre 2009 (budget alloué : 45 000 \$)
- Phase 4 : entre le 5 octobre et le 8 janvier 2010 (budget alloué : 40 000 \$)

En vue de soutenir financièrement un plus grand nombre de projets, le montant maximum admissible par projet est de 5 000 \$ par région. Le financement d'un projet ayant un impact significatif dans plusieurs régions pourra être majoré de 2 500 \$ par région, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 12 500 \$. Les projets doivent se dérouler avant le 31 mars 2010. Toutefois, dans le cas des institutions scolaires de niveaux primaire et secondaire, ce délai peut-être prolongé jusqu'au 30 juin 2010.

Le volet « *Semaine québécoise de réduction des déchets* » (SQRD) est doté, quant à lui, d'une enveloppe budgétaire de 25 000 \$ qui permettra de soutenir des projets d'information, de sensibilisation et d'éducation durant cette semaine thématique qui aura lieu du 18 au 25 octobre 2009.

L'information relative au Programme VERRR et les documents *Normes et critères d'attribution* et le *Formulaire d'inscription* sont accessibles dans le site Internet de RECYC-QUÉBEC au [www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca](http://www.RECYC-QUEBEC.gouv.qc.ca), sous la rubrique *Nos Programmes et services*.

Rappelons que la société d'État RECYC-QUÉBEC a pour mission de promouvoir, de développer et de favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources.

**Pour information :**

Suzane Chaloult  
Agente d'information  
RECYC-QUÉBEC  
(418) 643-0394 poste 3243  
s.chaloult@recyc-quebec.gouv.qc.ca